



## **COMMUNE DE SABLE SUR SARTHE**

**TRANSFERT D'OFFICE DES EQUIPEMENTS COMMUNS  
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**\*\*\*\*\***

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Du 29 juin 2026 au 15 juillet 2026 inclus**

## SOMMAIRE

1. Note de présentation .....	3
2. Textes règlementaires .....	6
3. Nomenclature des voies et équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé .....	9
4. Plan de situation et plans cadastraux .....	11
5. Caractéristiques techniques de l'état d'entretien des voies et espaces communs .....	16
6. Etat parcellaire.....	25
7. Dossier administratif .....	30



## **COMMUNE DE SABLE SUR SARTHE**

**TRANSFERT D'OFFICE DES EQUIPEMENTS COMMUNS  
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**Pièce 1 : Note de présentation**

La présente enquête publique porte sur le projet de transfert d'office et sans indemnité dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique et des équipements communs situés sur le territoire de la commune de Sablé-sur-Sarthe.

Les équipements communs comprennent principalement la voirie (chaussée, trottoirs), les espaces verts, les réseaux d'assainissement (égouts, eaux usées et eaux pluviales) et l'éclairage public.

Cette enquête publique est organisée dans les formes prescrites par les articles L. 318-3 et R. 318-10 du Code de l'Urbanisme et conformément aux dispositions des articles R. 141-4, R. 141-5 et R. 141-7 à R. 141-9 du Code de la voirie routière et est prescrite par arrêté municipal n° DGS-219-2026 en date du 3 juin 2026 et conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Les voies privées et les équipements communs concernés par la présente procédure sont les suivants :

- **Le « lotissement Résidence de la Vaige 1 et 2 »** composé en totalité de 27 lots autorisés les 6 mai 1991 et 16 Décembre 1998 à la SOCIÉTÉ FINANCIERE ET IMMOBILIERE (SOFIM) - desservi par la rue Robert Desnos.
- **Lotissement La Godefrairie 2** composé de 25 lots, autorisé le 4 février 2005 à la SOCIÉTÉ INVESTISSEMENT MOBILIER IMMOBILIER LELIEVRE (SIMIL) desservi par la rue des Terrasses du n°9 au n°19 et du n°28 au 32 et de la rue de la Godefrairie du n°18 au n°38 et du n°29 au n°37.
- **Lotissement La Godefrairie 3** composé de 30 lots, autorisé le 11 janvier 2007 à la SOCIÉTÉ INVESTISSEMENT MOBILIER IMMOBILIER LELIEVRE (SIMIL) desservi par la rue des Fourneaux du n°2 au n°10 et du n°1 au n°23 et par la rue de la Godefrairie du n°40 au n°58.
- **Lotissement Le Pressoir** composé de 25 lots, autorisé le 2 novembre 2005 à la SOCIÉTÉ INVESTISSEMENT MOBILIER IMMOBILIER LELIEVRE (SIMIL) desservi par la rue de la Pommeraie du n° 2 au n° 22 et du n° 1 au 11 et Impasse du Gadage du n° 18 au n° 38 et du n°29 au 37.

Jusqu'à leur incorporation éventuelle dans la voirie communale, les voies et les équipements communs, énumérés ci-dessus, appartiennent aux personnes physiques ou morales indiquées dans les tableaux de la page 10 du présent dossier.

Ces voies sont ouvertes sans restriction à la circulation publique depuis leur réalisation et le service public de collecte des ordures ménagères y est assuré.

La gestion des réseaux est assurée par SUEZ (eaux usées), la commune de Sablé-sur-Sarthe (eaux pluviales) et la compagnie Véolia (eau potable) mandaté par le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau potable Sarthe et Loir (SMAEP).

Les emprises foncières qui constituent les assiettes de ces voies dont la propriété est à transférer dans le domaine public communal sont renseignées au cadastre et au Service de la publicité foncière comme appartenant aux différents lotisseurs et maître d'ouvrage. Leur statut privé est lié à la préexistence d'anciens lotissements privés.

Ainsi, la commune de Sablé-sur-Sarthe, compte tenu de l'intérêt général, souhaite régulariser la situation de ces voies routières et piétonnes restées privées en les incorporant dans son domaine public et ainsi permettre leur affectation perpétuelle à la circulation publique.

Par délibération n° V-058-2012, le Conseil municipal, dans sa séance du 2 avril 2012, a décidé d'engager la procédure administrative de transfert d'office dans le domaine public communal de la rue Robert Desnos, de la rue des Terrasses de la rue de la Godefrairie.

Par délibération n° V-069-2022, le Conseil municipal, dans sa séance du 4 avril 2022, a décidé d'engager la procédure administrative de transfert d'office dans le domaine public communal de la rue des Fourneaux, de la rue de la Pommeraie et de l'impasse du Gadage.

La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.



## **COMMUNE DE SABLE SUR SARTHE**

**TRANSFERT D'OFFICE DES EQUIPEMENTS COMMUNS  
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**Pièce 2 : Textes réglementaires**

La procédure de transfert d'office de la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique est prévue par les articles L.318-3 et R.318-10 du Code de l'urbanisme et par l'article L.141-3 du Code de la voirie routière.

### **Code de l'urbanisme :**

#### **Article L318-3**

La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations peut, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale et réalisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Cette décision est prise par délibération du conseil municipal. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune.

L'acte portant classement d'office comporte également approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique.

Lorsque l'entretien des voies ainsi transférées entraînera pour la commune une charge excédant ses capacités financières, une subvention pourra lui être allouée suivant les formes de la procédure prévue à l'article 248 du code de l'administration communale.

#### **Article R.318-10**

L'enquête prévue à l'article L. 318-3 en vue du transfert dans le domaine public communal de voies privées ouvertes à la circulation publique dans un ensemble d'habitation est ouverte à la mairie de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

Le maire ouvre cette enquête, après délibération du conseil municipal, le cas échéant à la demande des propriétaires intéressés.

Le dossier soumis à l'enquête comprend obligatoirement :

1. La nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé
2. Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie
3. Un plan de situation
4. Un état parcellaire

Le conseil municipal doit donner son avis sur ce projet dans un délai de quatre mois.

Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié dans les conditions prévues par l'article R. 141-7 du code de la voirie routière aux personnes privées ou publiques propriétaires des voies dont le transfert est envisagé.

L'enquête a lieu conformément aux dispositions des articles R. 141-4, R 141-5 et R. 141-7 à R. 141-9 du code de la voirie routière.

Les dispositions de l'article R. 318.7 du code de l'urbanisme sont applicables à l'enquête prévue par le présent article.

## **Code de la voirie routière :**

### **Article L.141-3**

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration.

L'enquête prévue à l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme tient lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent. Il en va de même de l'enquête d'utilité publique lorsque l'opération comporte une expropriation.



## **COMMUNE DE SABLE SUR SARTHE**

**TRANSFERT D'OFFICE DES EQUIPEMENTS COMMUNS  
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**Pièce 3 : Nomenclature des voies et équipements annexes  
dont le transfert est envisagé**

La procédure de transfert dans le domaine public communal porte sur les parcelles suivantes :

### **Lotissement Résidence de la Vaige 1 & 2**

<b>Cadastre</b>	<b>Surface</b>	<b>Désignation</b>	<b>Propriétaire</b>
BK n° 357 <small>(issue de la BK 354)</small>	2 808 m <sup>2</sup>	Rue Robert Desnos	SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IMMOBILIÈRE (SOFIM)
BK n°356 <small>(issue de la BK 354)</small>	602 m <sup>2</sup>	Rue Robert Desnos	SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IMMOBILIÈRE (SOFIM)
BK n°355 <small>(issue de la BK 354)</small>	113 m <sup>2</sup>	Rue Robert Desnos	SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IMMOBILIÈRE (SOFIM)

### **Lotissement La Godefraisie 2**

<b>Cadastre</b>	<b>Surface</b>	<b>Désignation</b>	<b>Propriétaire</b>
AI n° 225	2 839 m <sup>2</sup>	Rue de la Godefraisie Rue des Terrasses	SOCIÉTÉ INVESTISSEMENT MOBILIER IMMOBILIER LELIEVRE (SIMIL)
AI n°223	314 m <sup>2</sup>	Espaces verts	
AI n° 224	550 m <sup>2</sup>	Espaces verts	

### **Lotissement La Godefraisie 3**

<b>Cadastre</b>	<b>Surface</b>	<b>Désignation</b>	<b>Propriétaire</b>
AI n° 261	2 839 m <sup>2</sup>	Rue des Fourneaux Rue de la Godefraisie	SOCIÉTÉ INVESTISSEMENT MOBILIER IMMOBILIER LELIEVRE (SIMIL)
AI n°260	833m <sup>2</sup>	Espaces verts	
AI n°259	1124 m <sup>2</sup>	Bassin de rétention	

### **Lotissement Le Pressoir**

<b>Cadastre</b>	<b>Surface</b>	<b>Désignation</b>	<b>Propriétaire</b>
AW n° 269	3 682 m <sup>2</sup>	Rue de la Pommeraie Impasse du Gadage	SOCIÉTÉ INVESTISSEMENT MOBILIER IMMOBILIER LELIEVRE (SIMIL)
AW n° 267	573 m <sup>2</sup>	Chemin piétonnier	
AW n°266	349 m <sup>2</sup>	Espaces verts	
AW n°265	626 m <sup>2</sup>	Bassin de rétention	
AW n° 268	25 m <sup>2</sup>	Transformateur EDF	

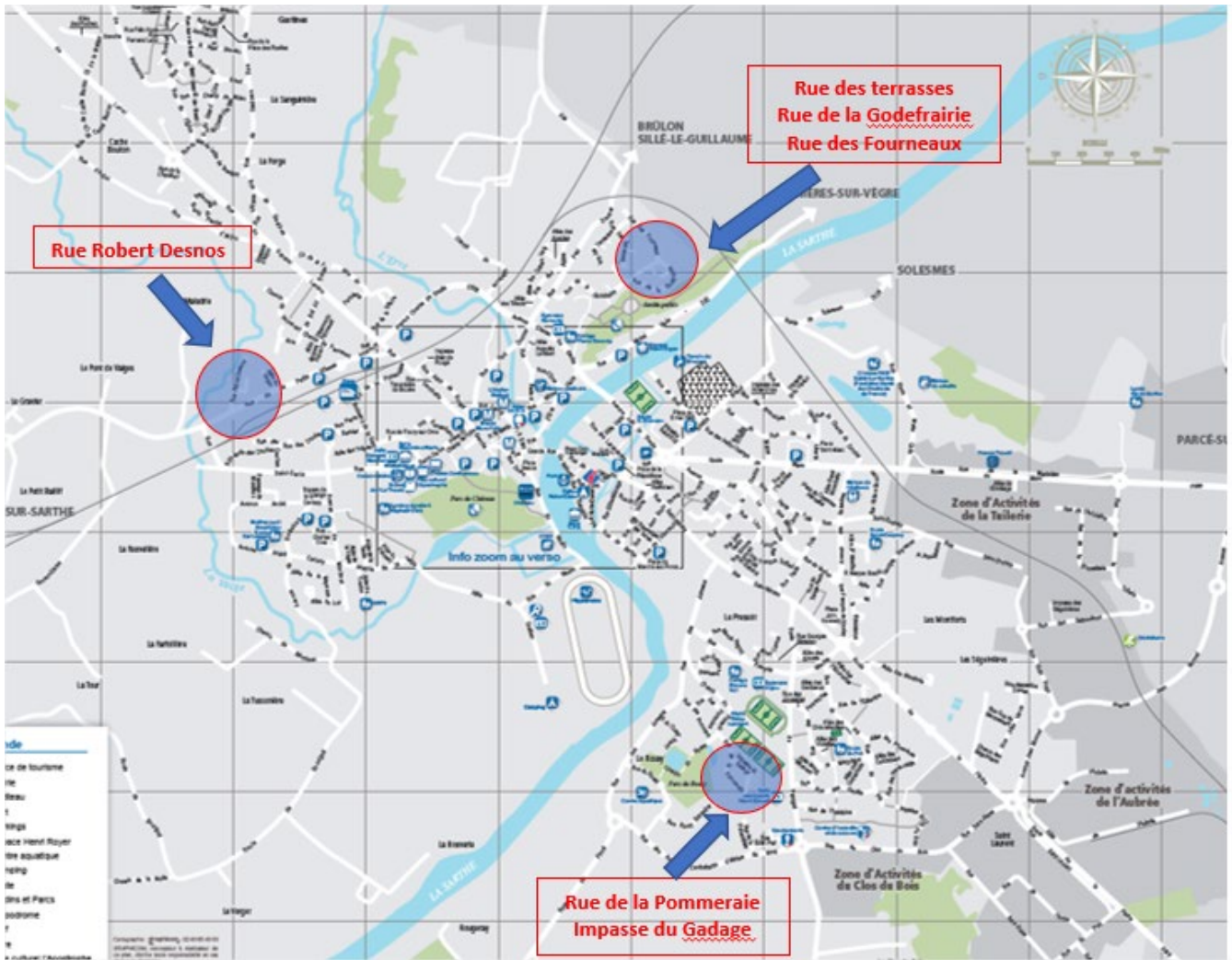


## **COMMUNE DE SABLE SUR SARTHE**

**TRANSFERT D'OFFICE DES EQUIPEMENTS COMMUNS  
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**Pièce 4 : Plan de situation et plans cadastraux**

#### 4.1 - Plan de situation



## 4.2 – Plans cadastraux

### - Lotissement Résidence de la Vaige 1 & 2

- 27 lots autorisés les 6 Mai 1991 et 16 Décembre 1998 à la SOCIÉTÉ FINANCIERE ET IMMOBILIERE (SOFIM) - desservi par la rue Robert Desnos.



Dénomination de la voie	Parcelle	Superficie	Affectation
Rue Robert Desnos	BK n° 357	2 808 m <sup>2</sup>	Voie de circulation ouverte au public
Rue Robert Desnos	BK n°356	602 m <sup>2</sup>	Parking
Rue Robert Desnos	BK n°355	113 m <sup>2</sup>	Chemin piétonnier

Les parcelles visées ci-dessus résultent d'un document d'arpentage établi par Monsieur Patrick MAÏORE, Géomètre-Expert à Sablé-sur-Sarthe en date du 13 janvier 2015 et visé par le service du Cadastre du Mans sous le numéro d'ordre DA 2214 D, qui sera déposé avec une copie authentique des présentes au Service de la Publicité Foncière compétente.



# RESIDENCE DE LA VAIGE 1 & 2

Echelle 1:2 000



## Légende

Parcellaire

0 50 100Meters

Source DGFIP - cadastre / Mise à jour : 2024

10-févr.-2026



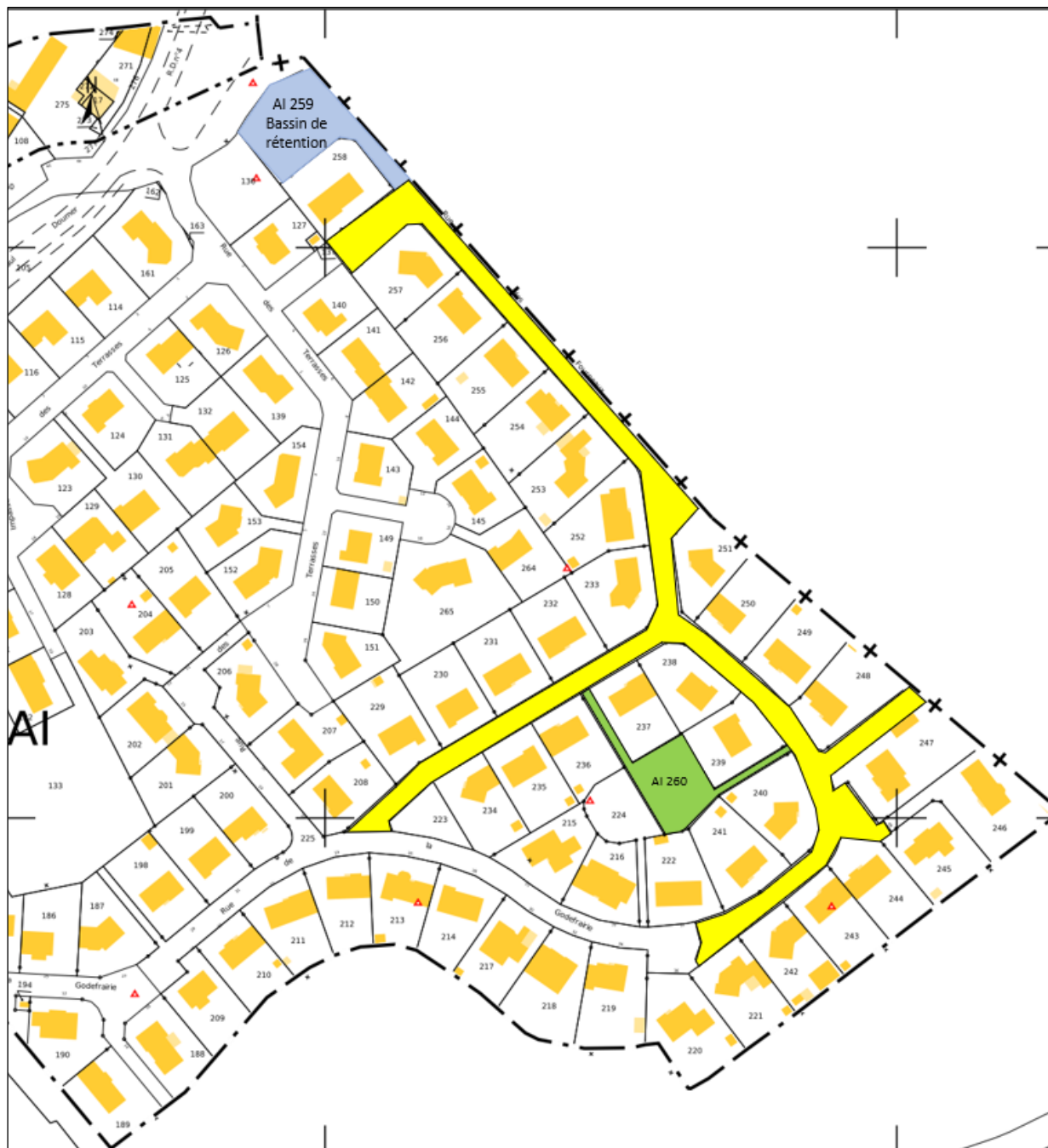
- Lotissement La Godefrairie 2

- 25 lots, autorisé le 4 février 2005 à la SOCIÉTÉ INVESTISSEMENT MOBILIER IMMOBILIER LELIEVRE (SIMIL) desservi par la rue des Fourneaux du n°2 au n°10 et du n°1 au n°23 et par la rue de la Godefrairie du n°40 au n°58.



Dénomination de la voie	Parcelle	Superficie	Affectation
Rue des terrasses : du n°9 au n°19 et du n°28 au 32 Rue de la Godefrairie : du n°18 au n°38 et du n°29 au 37	AI n° 225	2 839 m <sup>2</sup>	Voie de circulation ouverte au public
La Godefrairie 2	AI n°223	314 m <sup>2</sup>	Espaces verts
La Godefrairie 2	AI n°224	550 m <sup>2</sup>	Espaces verts

- Lotissement La Godefrairie 3



Dénomination de la voie	Parcelle	Superficie	Affectation
<u>Rue des Fourneaux:</u> * du n°1 au n°23 et du n°2 au 10 <u>Rue de la Godefrairie :</u> * du n°40 au n°58 et du n°39 au 45	AI n° 261	2 839 m <sup>2</sup>	Voie de circulation ouverte au public
La Godefrairie 3	AI n°260	833 m <sup>2</sup>	Espaces verts
La Godefrairie 3	AI n°259	1124 m <sup>2</sup>	Bassin de rétention



**LA GODEFRAIRE 2 & 3**  
RESTROCESSION EQUIPEMENTS COMMUNS

Echelle 1: 2 000



**Légende**

- Parcellaire
- Limite de commune

Notes

Draft-2021

50.00 Meters





# LOTISSEMENT LE PRESOIR

RETROCESSION EQUIPEMENTS COMMUNS

Echelle 1: 2 000



0 50 100Meters



Source DGFIP - cadastre / Mise à jour : 2024

18-nov.-2025



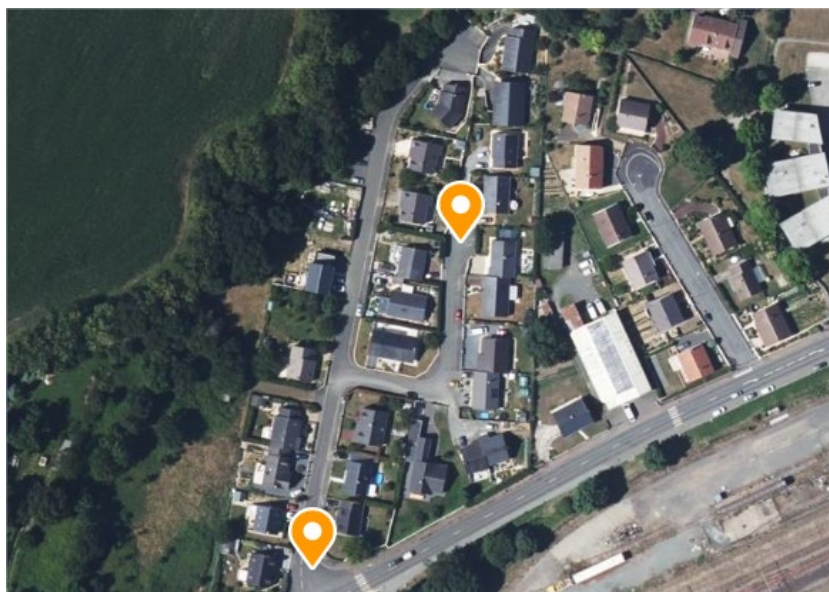
## **COMMUNE DE SABLE SUR SARTHE**

**TRANSFERT D'OFFICE DES EQUIPEMENTS COMMUNS  
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**Pièce 5 : Caractéristiques techniques  
de l'état d'entretien des voies**

## 5.1 – Lotissement « Résidence de la Vaige 1 & 2

Les parcelles concernées sont dans un bon état de conservation, tout comme l'ensemble de la voirie et des réseaux. Les emprises concernées par le transfert, supportent la présence de divers réseaux enfouis (pompe de relevage, éclairage public, branchements secs et humides).



Vue aérienne



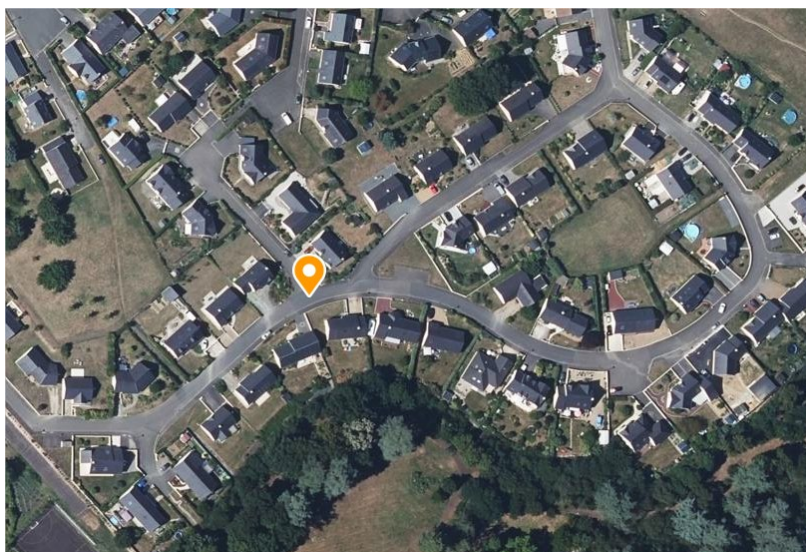
Rue Robert Desnos (1<sup>ère</sup> tranche)



Rue Robert Desnos (2<sup>ème</sup> tranche)

## 5.2 – Lotissement la Godefrairie 2

Les parcelles concernées sont dans un bon état de conservation, tout comme l'ensemble de la voirie et des réseaux. Les emprises concernées par le transfert, supportent la présence de divers réseaux enfouis (éclairage public, branchements secs et humides) et d'espaces verts.



**Vue aérienne**



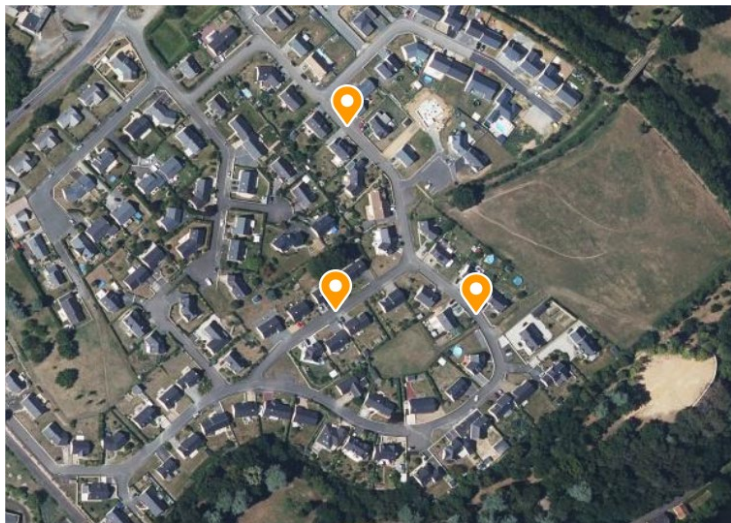
**Rue des terrasses : du n°9 au n°19 et du n°28 au 32**



**Rue de la Godefrairie : du n°18 au n°38 et du n°29 au 37**

### 5.3 – Lotissement La Godefrairie 3

Les parcelles concernées sont dans un bon état de conservation, tout comme l'ensemble de la voirie et des réseaux. Les emprises concernées par le transfert, supportent la présence de divers réseaux enfouis (éclairage public, branchements secs et humides) et d'espaces verts.



**Vue aérienne**



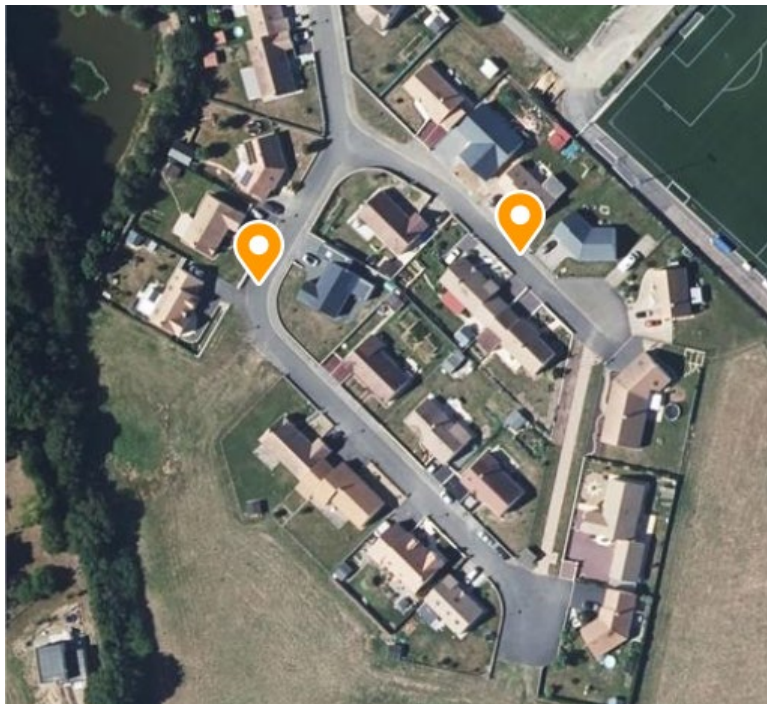
**Rue des Fourneaux : du n°1 au n°23 et du n°2 au 10**



**Rue de la Godefrairie : du n°40 au n°58 et du n°39 au 45**

#### 5.4 – Lotissement Le Pressoir

Les parcelles concernées sont dans un bon état de conservation, tout comme l'ensemble de la voirie et des réseaux. Les emprises concernées par le transfert, supportent la présence de divers réseaux enfouis (éclairage public, branchements secs et humides) et d'espaces verts.



**Vue aérienne**



**Rue de la Pommeraie**



**Impasse du Gadage**



## **COMMUNE DE SABLE SUR SARTHE**

**TRANSFERT D'OFFICE DES EQUIPEMENTS COMMUNS  
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**Pièce 6 : Etat parcellaire**

## 6.1 – LOTISSEMENT RESIDENCE DE LA VAIGE 1 & 2

\* rue Robert Desnos

N° Parcelle	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP - VILLE
BK 270	M.ET MME	AUBERT	JEAN FRANCOIS	1 RUE ROBERT DESNOS	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 271	M.ET MME	DABOUIS	THOMAS	54 RUE DE GASTINES	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 272	M.ET MME	MALFROY	RENE	5 RUE ROBERT DESNOS	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 273	MONSIEUR	DEROUARD	ALEXIS	7 RUE ROBERT DESNOS	72300 AUVERS LE HAMON
BK 274	M. ET MME	GILLES	JEAN-MARIE	9 RUE ROBERT DESNOS	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 293					
BK 275	M.ET MME	DUGUE	PATRICK	2 RUE DU CAP ANDRE SAUVAGE	72300 PARCE SUR SARTHE
BK 276	M.ET MME	DUSSEUIL	EMILIE	4 RUE ROBERT DESNOS	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 277	M.ET MME	GOULAY	PASCAL	VILLENEUVE	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 278	M.ET MME	ROYNARD	ERIC	24 RUE ROBERT DESNOS	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 294	M.ET MME	AKBULUT	SUREYYA	13 RUE ROBERT DESNOS	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 295	M.ET MME				
BK 296	M.ET MME	DE RAN COURT	MICHELE	15 RUE PRINCIPALE	72540 MAREIL EN CHAMPAGNE
BK 297	M.ET MME	SAHIN	ESMA	32 RUE ROBERT DESNOS	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 298		SCI LRS IMMO		LA BECHELOTIERE	72300 PARCE SUR SARTHE
BK 299	MADAME	MAHUET	MARIE-FRANCE	LA MAISON NEUVE	72270 COURCELLES LA FORET
BK 300	MONSIEUR	BESNARD	PHILIPPE	26 RUE ROBERT DESNOS	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 301	MONSIEUR	LEBOUC	THOMAS	8 RUE ROBERT DESNOS	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 303	M.ET MME	MOUAZE	JEAN-MAIRE	12 RUE ROBERT DESNOS	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 304	MADAME	GILLET	MARINE	14 RUE ROBERT DESNOS	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 305	MONSIEUR	SAVATTE	JEAN-MICHEL	3 CHEMIN DES ATTELEES	53210 SOULGE-SUR-OUETTE
BK 306	MADAME	CHERON	CHANTAL	18 RUE ROBERT DESNOS	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 307	MADAME	COULIBALY	MYRIAM	14, RUE DE LA LIBERATION	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 308	MADAME	SHEN	XINYI	22 RUE ROBERT DESNOS	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 309	MADAME	BOUTTIER	JACQUELINE	36 RUE ROBERT DESNOS	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 310	M.ET MME	TESSIER	DIDIER	38 RUE ROBERT DESNOS	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 363	MADAME	VIGILE	SANDRA	10B RUE ROBERT DESNOS	72300 SABLE SUR SARTHE
BK 364		SCI CHRISTAL		ZA CHAMP DE LA ROCHE	72300 PARCÉ SUR SARTHE
BK 355		SOFIM		166 BD DU MONTPARNASSE	75014 PARIS
BK 356		SOFIM		167 BD DU MONTPARNASSE	75014 PARIS
BK 357		SOFIM		168 BD DU MONTPARNASSE	75014 PARIS

## 6.2 – LOTISSEMENT LA GODEFRAIRIE 2

\* rue des Terrasses du n°9 au n°19 et du n°28 au 32

\* rue de la Godefrairie du n°18 au n°38 et du n°29 au 37

N° PARCELLE	TITRE	NOM	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP-VILLE
AI 198	M. ET MME	ESNAULT JEROME	29 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 199	MADAME	LAMI CARINE	31 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 200	M. ET MME	JUSSAUME PASCAL	LES QUATRE	72540 VALLON SUR GEE
AI 201	MADAME	TRUMEAU LYDIE	17 RUE DES TERRASSES	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 202	MONSIEUR	JAMIN PHILIPPE	15 RUE DES TERRASSES	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 203		SCI FCKL	LA GRANDE BERMONDIERE	72140 MONT SAINT JEAN
AI 204	M. ET MME	PORTAL GILLES	15, RUE AUGUSTE RENOIR	72800 LE LUDE
AI 205	MADAME	POTTIER SOLANGE	9, RUE DES TERRASSES	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 206	MONSIEUR	LEDENTU LOIC	28 RUE DES TERRASSES	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 207	MADAME	TURPIN FRANCK	30 RUE DES TERRASSES	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 208	M. ET MME	RAGOT CHRISTOPHE	32 RUE DES TERRASSES	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 209		SCI LE BOIS DE LA PIERRE	11 RUE DES MARCOTIERES	72390 LE LUART
AI 210	MONSIEUR	BERTHELOT DOMINIQUE	20 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 211	MADAME	GOBERT COLETTE	22 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 212	M. ET MME	LEBRUN GERARD	30 RUE DU VAL DE LOIR	72800 LE LUDE
AI 213	M. ET MME	HUET GERARD	26 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 214	M. ET MME	BADOUARD CLAUDE	10 CHE DE LA PETITE ROCHE	72300 SOLESMES
AI 215	M. ET MME	CLEMENT ALEXANDRE	33 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 216	M. ET MME	GERFAUX FREDERIC	35 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 217	MADAME	DELAISEMENT SYLVIE	30 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 218	MADAME	CARPENTIER CHARLINE	32 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 219	M. ET MME	POMMERAIS CAMILLE	34 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 220	M. ET MME	POLOIS LINAS	36 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 221	MONSIEUR	LE VAILLANT GERARD	38 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 222	M. ET MME	ROYER PASCAL	37 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 223		SIMIL	21 RUE DES MARDELLES	72390 LE LUART
AI 224		SIMIL	21 RUE DES MARDELLES	72390 LE LUART
AI 225		SIMIL	21 RUE DES MARDELLES	72390 LE LUART

### 6.3 – LOTISSEMENT LA GODEFRAIRIE 3

\* Rue des Fourneaux : du n°1 au n°23 et du n°2 au 10

\* Rue de la Godefrairie : du n°40 au n°58 et du n°39 au 45

N° PARCELLES	TITRE	NOM	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP-VILLE
AI 229	MADAME	HUBERT MARTINE	1 RUE DES FOURNEAUX	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 230	M. ET MME	PAVY BERNARD	3 RUE DES FOURNEAUX	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 231	M. ET MME	PORTAL GILLES	15 RUE AUGUSTE RENOIR	72800 LE LUDE
AI 232	MADAME	RAVIGNE FRANCINE	7 RUE DES FOURNEAUX	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 233	M. ET MME	JARDIN DOMINIQUE	9 RUE DES FOURNEAUX	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 234		SCI 2021 MERTERRE	2 RUE DES AUBEPINES	72350 SAINT DENIS D ORQUES
AI 235	M. ET MME	LEBON ANTHONY	4 RUE DES FOURNEAUX	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 236	MONSIEUR	CLEMENT FABIEN	6, RUE DES FOURNEAUX	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 237	M. ET MME	THIBAUT MICHEL	8 RUE DES FOURNEAUX	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 238	MONSIEUR	BONNIN CHRISTIAN	45 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 239	M. ET MME	MENARD PASCAL	43 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 240	M. ET MME	BLOT WILFRIED	41 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 241	MONSIEUR	CERBELLE ARNAUD	39 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 242	MONSIEUR	MENARD JEAN-CLAUDE	40 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 243	M. ET MME	NGUYEN/XUAN CUONG	42 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 244		SCI DU PRE DE FRARACHE	4 RUE SAINT AUBIN	72300 PINCE
AI 245	M. ET MME	PRUNIER ANTHONY	46 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 246	M. ET MME	ARNOUX HUBERT	48 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 247	M. ET MME	COUDREUSE SERGE	50 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 248	M. ET MME	GRENET JEROME	52 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 249	M. ET MME	HERAULT JEANNY	54 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 250	MONSIEUR	PENEL OLIVIER	56 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 251	M. ET MME	LE LAY AYMERIC	58 RUE DE LA GODEFRAIRIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 252	M. ET MME	MARTIN MICHEL	11 RUE DES FOURNEAUX	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 253	M. ET MME	DABOUIS JACQUES	13 RUE DES FOURNEAUX	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 254	MONSIEUR	BEATRIX MICKAEL	15 RUE DES FOURNEAUX	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 255	M. ET MME	HIRON JEAN CLAUDE	17 RUE DES FOURNEAUX	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 256	M. ET MME	CHERBONNEAU RAPHAEL	1 RUE BARBEY D AUREVILLY	27300 BERNAY
AI 257	M. ET MME	BIGOT LUDOVIC	21 RUE DES FOURNEAUX	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 258	M. ET MME	MARTIN MARCEL	23 RUE DES FOURNEAUX	72300 SABLE SUR SARTHE
AI 259		SIMIL	21 RUE DES MARDELLES	72390 LE LUART
AI 260		SIMIL	21 RUE DES MARDELLES	72390 LE LUART
AI 261		SIMIL	21 RUE DES MARDELLES	72390 LE LUART

## 6.4 – LOTISSEMENT LE PRESOIR

\* Rue de la Pommeraie

\* Impasse du Gadage

N° PARCELLE	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP-VILLE
AW 236	M. ET MME	GURLER	ERHAN	1 RUE DE LA POMMERAIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 237	M. ET MME	FOUASSIER	PHILIPPE	3 IMPASSE DU GADAGE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 238	M. ET MME	ALTUN	HASAN	5 IMPASSE DU GADAGE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 239	M. ET MME	HUET	ARNAUD	7 IMPASSE DU GADAGE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 240	MONSIEUR	CHOQUET	JACK	9 IMPASSE DU GADAGE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 241	M. ET MME	LUCON	MARTIAL	11 IMPASSE DU GADAGE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 242	M. ET MME	MOULAY	SAMUEL	13 IMPASSE DU GADAGE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 243	MONSIEUR	BOUCHARD	YVES	22 RUE DE LA POMMERAIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 244	M. ET MME	BARBIN	YANNICK	20 RUE DE LA POMMERAIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 245	M. ET MME	BAYDAR	BILGIN	11 RUE DE LA POMMERAIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 246	M. ET MME	DENISOT	JEAN CLAUDE	6 IMPASSE DU GADAGE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 247	M. ET MME	FROGE	GERARD	4 IMPASSE DU GADAGE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 248	M. ET MME	AYGUN	SENL	2 IMPASSE DU GADAGE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 249	MONSIEUR	ALTUN	HUSEYIN	5 RUE DE LA POMMERAIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 250	M. ET MME	CIZMECI	HALIL	7 RUE DE LA POMMERAIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 251	M. ET MME	BAUDRY	THIERRY	9 RUE DE LA POMMERAIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 258	M. ET MME	DANIS	BARIS	12 RUE DE LA POMMERAIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 259		SIMIL		21 RUE DES MARDELLES	72390 LE LUART
AW 260	M. ET MME	MOREAU	REGIS	10 RUE DE LA POMMERAIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 261	M. ET MME	DROUET	JEAN YVES	8 RUE DE LA POMMERAIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 262	M. ET MME	CORBIN	MANUEL	6 RUE DE LA POMMERAIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 265		SIMIL		21 RUE DES MARDELLES	72390 LE LUART
AW 266		SIMIL		21 RUE DES MARDELLES	72390 LE LUART
AW 269		SIMIL		21 RUE DES MARDELLES	72390 LE LUART
AW 278	M. ET MME	KURT	BAYRAM	4 RUE DE LA POMMERAIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 283	MONSIEUR	ORY	ALAIN	14 RUE DE LA POMMERAIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 284	M. ET MME	BIGOT	CHRISTOPHE	16 RUE DE LA POMMERAIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 285	M. ET MME	CIFTCI	SUMMANI	18 RUE DE LA POMMERAIE	72300 SABLE SUR SARTHE
AW 286	MADAME	MONTRON	MYLENE	2 RUE DE LA POMMERAIE	72300 SABLE SUR SARTHE



## **COMMUNE DE SABLE SUR SARTHE**

**TRANSFERT D'OFFICE DES EQUIPEMENTS COMMUNS  
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**Pièce 7 : Dossier administratif**

## 7.1 – Délibérations du Conseil Municipal lançant la procédure de transfert d'office



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 02 AVRIL 2012

V-058-2012

L'an deux mil douze, le deux avril à 19 heures 06', les membres du Conseil Municipal de la Ville de SABLÉ/SARTHE se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Marc JOULAUD, Maire, sur convocation adressée le 26 mars 2012.

#### ETAIENT PRESENTS

MM. JOULAUD, LAVOUÉ, Mme FOUILLEUX, M. PERRINELLE, Mme CONFIAC, M. FOURNIER, Mme CASTEL, M. ARTHUS-BERTRAND, Mmes BERGEAL, BODARD-SOUDEE, BOURNEUF-COURTABESSIS, Melle CAILLEAU, MM. DEROUET, HARDOUIN, Mme MALHAIRE, MM. RENOULT, TARIN, TESSIER F., Mme TRIGOLET, M. PONTONNIER, Mme GOURSAUD, M. GRAVAY

#### ETAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

Mme HOCDE, MM. TESSIER A., BEAUVAIS, Mme POUJADE EOUZAN, Melle GARREAU, Mme MARREAU, M. SAUCET, Mme TONNELIER, M. VERGNE, Mmes BOYREAU-DORIZON, CHAIGNEAU

Mme Danielle HOCDE donne procuration à M. Alain LAVOUÉ  
M. Alain TESSIER donne procuration à M. Claude PERRINELLE  
Mme Stéphanie POUJADE EOUZAN donne procuration à M. Bernard TARIN  
Mme Michèle MARREAU donne procuration à Mme Andrée CASTEL  
M. Loïc SAUCET donne procuration à Mme Anne-Marie FOUILLEUX  
Mme Paulette TONNELIER donne procuration à Mme Catherine TRIGOLET  
M. Marc VERGNE donne procuration à M. Laurent FOURNIER  
Mme Annie BOYREAU-DORIZON donne procuration à Mme Dominique GOURSAUD  
Mme Corinne CHAIGNEAU donne procuration à M. Alain PONTONNIER

M. Freddy TESSIER et Mme Dominique GOURSAUD sont désignés secrétaires de séance

### INTÉGRATION DES VOIRIES ET ESPACES VERTS DES LOTISSEMENTS "La GODEFRAIRIE 2" et "RÉSIDENCE DE LA VAIGE 1 et 2"

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les lotissements "La Godefrairie 2" et "Résidence de la Vaige 1 et 2" sont maintenant achevés et qu'il convient d'intégrer les voiries et espaces verts dans le domaine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité - autorise Monsieur le Maire à engager la procédure d'enquête publique préalable.

Nombre de membres en exercice	: 33
Nombre de membres présents	: 22
Nombre d'absents ou excusés	: 11
Nombre de procurations	: 9
Nombre de votants	: 31
Date d'affichage	: 5 avril 2012

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Didier SEVAULT

Accusé de réception en préfecture  
072-217202647-20120402-V-058-2012-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2012  
Date de réception préfecture : 06/04/2012



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 4 AVRIL 2022**

**V-069-2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre avril à 19 heures 02, les membres du Conseil Municipal de la Ville de SABLE/SARTHE se sont réunis à la salle Jean-Michel Bazire, avenue du Québec, sous la présidence de Monsieur Nicolas LEUDIÈRE, Maire, sur convocation adressée le 29 mars 2022.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

MM. Nicolas LEUDIÈRE, Olivier DUBOIS, Mmes Esther LEBOULEUX, Geneviève POTIER, Muriel PETITGAS, Manuela GOURICHON, M. Jean-Pierre FERRAND, Mmes Anne-Marie FOUILLEUX, Marie-Paule FRÉMONT, Flavie GUIMBERT, MM. Philippe MERCIER, Rémi MAREAU, Mme Blandine LÉTARD, M. Alain PONTONNIER, Mme Magali MOYON, M. Adrien LE DRÉAU, Mme Julie RIÉJOU, MM. Xavier FALLARD, Stéphane PELTIER, Mme Anaïs LAUNAY, M. Abdelkader HADJI, Mme Françoise RICHARD, M. Julien HÉRAULT, Mme Maryline CHAUDET, M. Sébastien FREULON.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS**

MM. Philippe de JOCAS, Nicolas RENOU, Denis ROCHER, Marc JOULAUD, Jean DISTEL, Benoît LEGAY, Mmes Mylène MONTRON, Barbara ANIS.

Monsieur Philippe de JOCAS donne procuration à Monsieur Julien HÉRAULT  
Monsieur Nicolas RENOU donne procuration à Madame Manuela GOURICHON  
Monsieur Denis ROCHER donne procuration à Monsieur Jean-Pierre FERRAND  
Monsieur Marc JOULAUD donne procuration à Madame Anne-Marie FOUILLEUX  
Monsieur Jean DISTEL donne procuration à Madame Marie-Paule FRÉMONT  
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX  
Madame Mylène MONTRON donne procuration à Madame Magali MOYON  
Madame Barbara ANIS donne procuration à Madame Julie RIÉJOU

M. Adrien LE DRÉAU et Mme Anne-Marie FOUILLEUX sont désignés secrétaires de séance.

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	25
Nombre de procurations	8
Vote :	
Abstention	0
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>33</b>
Vote "pour"	33
Vote "contre"	-
Date d'affichage	8 avril 2022

**INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIRIES ET ESPACES VERTS DES  
LOTISSEMENTS « LE PRESNOIR » - « LA GODEFRAIRIE 3 » - LANCEMENT ENQUÊTE PUBLIQUE**

(Domaine de compétences par thèmes - Voirie)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et suivants ;  
Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-3 et R141-4 à R141-10 ;

.../...

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2141-1 et suivants ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L134-1, L134-2 et R134-3 à R143-30 ;

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les lotissements « LE PRESSEIR », « LA GODEFRAIRIE 3 » sont maintenant achevés et qu'il convient d'intégrer les voiries et espaces verts dans le domaine communal.

Les plans et les récapitulatifs des parcelles concernées sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité - décide :

- d'émettre un avis favorable au projet d'intégration dans le domaine public communal des voiries et espaces verts des différents lotissements,
- d'autoriser Monsieur le Maire à organiser, par voie d'arrêté, l'enquête publique prescrite par les dispositions précitées du code de la voirie routière,
- de préciser que le Conseil Municipal devra se prononcer sur l'intégration des voiries et espaces verts des lotissements « Le Pressoir », « La Godefrairie 3 » dans le domaine public communal, à l'issue de l'ensemble des formalités liées à l'enquête publique préalable.

Pour extrait certifié conforme,  
Pour le Maire et par délégation

La Directrice Générale des Services  
Mélanie DUCHÉMIN



Accusé de réception en préfecture  
072-217202647-20220404-V-060-2022-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité - Fraternité

DGS- 219 -2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

(Libertés publiques et pouvoirs de police – Autres actes réglementaires)

**Le Maire de la Ville de Sablé-sur-Sarthe,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L 318-3 et R 318-10,

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles R.141-4 à R.141-10 fixant les modalités d'enquête publique préalablement au classement et au déclassement des voies communales,

Vu la délibération du conseil municipal V-058-2012 en date du 2 avril 2012 autorisant le maire à organiser, par voie d'arrêté, l'enquête publique visant à l'intégration des voiries et espaces verts des lotissements « Résidence de la Vaige 1 & 2 », « La Godefrairie 2 »,

Vu la délibération du conseil municipal V-69-2022 du 4 avril 2022 autorisant le maire à organiser, par voie d'arrêté, l'enquête publique visant à l'intégration des voiries et espaces verts des lotissements « La Godefrairie 3 » et « Le Pressoir »,

Vu l'arrêté municipal DGS-193-2026 du 7 mai 2026 portant ouverture d'une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation et équipements communs des lotissements « Résidence de la Vaige 1 & 2 », « La Godefrairie 2 & 3 » et « Le Pressoir »,

Vu les pièces du dossier d'enquête publique,

Considérant que les services techniques municipaux ont constaté la conformité des voiries et réseaux divers des lotissements « La Résidence de la Vaige 1 & 2 » « La Godefrairie 2 & 3 », et le « Pressoir »,

Considérant qu'il y a lieu, dans un souci de sécurité juridique, d'abroger l'arrêté n° DGS-193-2026 en date du 7 mai 2026 afin de réexaminer le dossier dans sa globalité,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° DGS-193-2026 en date du 7 mai 2026 est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Il sera procédé dans la commune de Sablé-sur-Sarthe à une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation et équipements communs des lotissements « Résidence de la Vaige 1 & 2 », « La Godefrairie 2 & 3 » et « Le Pressoir » pour une durée de 17 jours du **29 juin 2026 au 15 juillet 2026 inclus**.

**ARTICLE 3 :** Les pièces du dossier soumis à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à disposition du public à la Mairie de Sablé-sur-Sarthe pendant la durée de l'enquête du **29 juin 2026 au 15 juillet 2026 inclus** aux jours et horaires suivants :

Horaires période scolaire du 29/06/2026 au 5/07/2026	Horaires hors période scolaire du 6/07/2026 au 15/07/2026
Lundi : 8h30 - 12h30/13h30 - 17h30	Lundi : 8h30-12h30/13h30-17h00
Mardi : 8h30 - 17h30	Mardi : 8h30-12h30/13h30-17h00
Mercredi : 8h30 - 12h30/13h30-17h30	Mercredi : 8h30-12h30/13h30-17h00
Jeudi : 8h30-12h30	Jeudi : 8h30-12h30/13h30-17h00
Vendredi : 8h30-12h30/13h30-17h30	Vendredi : 8h30-12h30/13h30-17h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant : [www.sablesursarthe.fr](http://www.sablesursarthe.fr).

**ARTICLE 4 :** Monsieur Maurice BERNARD, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et sera présent à la mairie de Sablé-sur-Sarthe afin de recevoir en personne les observations orales et écrites, aux heures et dates suivantes :

- Le lundi 29 juin 2026 de 9h00 à 12h00.
- Le mercredi 15 juillet 2026 de 9h00 à 12h00.

Des observations formulées par écrit pourront également être adressées au commissaire enquêteur de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante :

Monsieur Maurice BERNARD - Commissaire-Enquêteur,  
Enquête publique - Intégration voiries dans le domaine communal  
Mairie de Sablé-sur-Sarthe – Place Raphaël Elizé - 72300 Sablé-sur-Sarthe  
ou par courriel à [urbanisme@sablesursarthe.fr](mailto:urbanisme@sablesursarthe.fr) en précisant l'objet de l'enquête publique visée.

**ARTICLE 5 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

**ARTICLE 6 :** Après avoir examiné les observations, le commissaire enquêteur transmettra au Maire dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête le dossier accompagné du registre et des pièces annexées avec son rapport sur lequel figureront ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés par le public à la Mairie de Sablé-sur-Sarthe, Place Raphaël Elizé, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

**ARTICLE 7 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux locaux diffusés dans le département, OUEST FRANCE et LE MAINE LIBRE.

Cet avis précise notamment l'objet de l'enquête, les dates d'ouverture et de fermeture de l'enquête, le nom du commissaire enquêteur, les jours et horaires des permanences, les modalités permettant de prendre connaissance du dossier.

L'avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera également affiché sur le totem situé Place Raphaël Elizé à Sablé-sur-Sarthe, publié par tout autre procédé en usage dans la commune, et aux abords des lotissements concernés.

**ARTICLE 8 :** Monsieur le Maire de la Ville de Sablé-sur-Sarthe, Madame la Cheffe du Service de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 9 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Cheffe du service de Police Municipale, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, et publiée par voie électronique.

**ARTICLE 10 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Sablé-sur-Sarthe, le 3 juin 2026

Le Maire,  
Benoît NICOLARDO



Accusé de réception en préfecture  
072-217202647-20260503-0G5-219-2026-AR  
Date de télétransmission : 08/06/2026  
Date de réception préfecture : 08/06/2026